

Règlements du concours *Rêvez grand avec 10 000\$* présenté par iA Assurance auto et habitation

Le concours *Rêvez grand avec 10 000\$!* (ci-après le « Concours ») est tenu et organisé par l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (ci-après l'« Organisateur »).

1) ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et qui est âgée de 18 ans ou plus.

Sont exclus du Concours :

- Les employés de l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les employés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (ci-après « iA Groupe financier »), y compris les consultants, les conseillers en sécurité financière partenaires, et de ses filiales et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les agents généraux, c'est-à-dire les conseillers en sécurité financière autorisés à référer leur clientèle à l'Organisateur et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés;
- Les agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de prix, de matériel ou de services liés au présent concours;
- Les employés des partenaires d'affaires de l'Organisateur, y compris les concessionnaires automobiles.

Un participant qui utilise un nom d'emprunt, le nom d'une personne âgée de moins de 18 ans ou toute autre substitution de noms ne pourra pas bénéficier du prix offert dans le cadre du Concours.

2) MODE DE PARTICIPATION

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Vous pouvez participer en effectuant une demande de soumission, c'est-à-dire avoir obtenu un prix, pour une assurance auto ou une assurance habitation :

- en utilisant la ligne Privilège au numéro 1 866-650-4641 et en mentionnant le code concours reçu de l'un de nos conseillers en sécurité financière de l'une des agences de iA Groupe financier ou d'un autre conseiller en sécurité financière autorisé à référer en assurance auto et habitation;
- en utilisant un lien vers une demande de soumission d'assurance web, fourni spécifiquement par l'un de nos conseillers en sécurité financière autorisé à référer sur le web, pour compléter sa demande de soumission d'assurance sur Internet.

Le participant doit avoir rempli sa demande de soumission web d'assurance auto ou habitation entre le lundi 1^{er} janvier 2024 et le mardi 31 décembre 2024 inclusivement.

Aucun achat n'est requis. La demande de soumission, qu'elle ait été complétée avec l'un de nos agents en assurance de dommages sur la ligne Privilège de l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc., ou qu'elle ait été remplie sur le web, dans le délai requis, donne une (1) chance au participant de gagner le prix.

L'action de compléter une demande de soumission pendant la durée du Concours pour un produit d'assurance décrit ci-dessus donne droit à une (1) chance de gagner. Une seule demande de soumission sera acceptée dans le cadre de ce concours, pour un maximum d'une (1) participation pendant la durée du Concours. Une fois la demande de soumission remplie, vous serez automatiquement inscrit au Concours.

Le participant est reconnu être la personne qui a complété la soumission (au téléphone ou sur le web), et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

3) LIMITE DE PARTICIPATIONS

Limite d'une (1) participation au Concours par personne pour toute la durée du Concours. Toute tentative ou démarche effectuée par un participant afin d'obtenir un nombre plus élevé de participations que la limite permise, notamment en ayant recours à des adresses courriel, identités, inscriptions ou connexions multiples ou différentes, rendra nul l'ensemble des participations de ce participant et le participant sera disqualifié.

immédiatement. Tout emploi d'un mode ou d'un agent de participation robotisé, itératif, automatisé, programmé ou autres (y compris, mais sans s'y limiter, des services d'inscription au Concours) entraînera l'annulation de l'ensemble des participations ainsi obtenues par ce participant.

4) DURÉE DU CONOURS

Le Concours débute le lundi 1^{er} janvier 2024 à minuit (HE) et prend fin le mardi 31 décembre 2024 à 23 h 59 (HE).

5) PRIX À GAGNER

Pour chaque mois de l'année 2024, il y aura un tirage de quatre (4) gagnants-finalistes qui recevront chacun 100\$ remis sous forme de chèque, pour un total annuel de quarante-huit (48) gagnants-finalistes.

À la fin de l'année, une fois tous les tirages mensuels terminés et les gagnants-finalistes contactés, un grand tirage aura lieu parmi les quarante-huit (48) gagnants-finalistes et l'un d'entre eux méritera le grand prix de 10 000 \$ remis sous forme de chèque.

À la fin du Concours, l'Organisateur aura remis quarante-huit (48) chèques de 100 \$ et un (1) montant de 10 000 \$ remis en chèque, pour une valeur totale en prix de 14 800 \$.

6) ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

En prenant part à ce concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Organisateur du Concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une participation non conforme au présent règlement.

7) CHANCES DE GAGNER

Les chances de devenir un gagnant-finaliste et de remporter l'un des quarante-huit (48) prix de 100 \$ dépendent du nombre total de participations admissibles reçues chaque mois durant la période du Concours, ainsi que du moment où le participant s'est inscrit au Concours. Le participant est uniquement admissible au tirage lié au mois de sa participation.

Par exemple, la participation d'un client pour une demande de soumission effectuée en août serait uniquement admissible au tirage du mois d'août. Un maximum d'une (1) participation par participant pendant toute la durée du Concours est acceptée.

Une fois que le participant est déclaré gagnant-finaliste, ses chances de devenir le gagnant du grand prix de 10 000 \$ est d'une (1) chance sur 48.

8) TIRAGES

Gagnants-finalistes de 100 \$

Les quarante-huit (48) gagnants-finalistes du Concours seront déterminés par tirage au sort électronique par un responsable mandaté au siège social de l'Organisateur, situé au 1080, Grande Allée Ouest à Québec

Pendant la durée du Concours, les tirages mensuels auront lieu aux trimestres, soit le premier mercredi suivant la fin du trimestre à 11 h (HE). Les tirages se feront parmi toutes les personnes s'étant qualifiées pour chaque mois du trimestre précédent la date du tirage. Les dates de tous les tirages sont détaillées à l'annexe II du présent règlement.

Maximum d'un (1) prix de 100 \$ par participant pendant toute la durée du Concours. Dans le cas où le nom d'un même participant serait tiré au sort pour une seconde fois, l'Organisateur procéderait à nouveau au tirage.

Gagnant du grand prix de 10 000 \$ remis sous forme de chèque

Le gagnant du grand prix de 10 000 \$ sera déterminé par tirage au sort électronique sur la plate-forme Teams parmi les gagnants-finalistes des prix mensuels par un responsable mandaté au siège social de l'Organisateur, situé au 1150, Grande Allée Ouest à Québec. Le tirage aura lieu le mercredi 26 février 2025 à 11 h (HE).

9) RÉCLAMATION DU PRIX

Pour être déclaré gagnant, sous réserve de son admissibilité, le participant sélectionné au hasard devra :

- a) être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur dans les 15 jours ouvrables suivant le tirage;
- et
- b) répondre adéquatement à une question d'habileté mathématique posée par l'Organisateur au moment de la communication initiale.

- c) Pour être déclaré grand gagnant du prix de 10 000\$, sous réserve de son admissibilité, le participant sélectionné au hasard devra signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le *Formulaire de déclaration*) qui lui sera transmis et le retourner à l'Organisateur au plus tard dans les 15 jours suivant sa réception, par la poste à l'adresse ci-dessous ou par courriel à iah-prc@iaah.ca :

Concours *Rêvez grand avec 10 000\$*
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1K 7M3 ;

Les prix de 100 \$ en chèque seront transmis par la poste. Ces prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, cédés, substitués ni échangés, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer les prix par des prix de valeur égale si, pour une raison ou une autre, les prix ne peuvent être décernés tels quels.

Le chèque de 10 000\$ sera remis en mains propres par le conseiller en sécurité financière de iA Groupe financier qui aura référé le gagnant et au moment qui aura été décidé par l'Organisateur du Concours. S'il était impossible de convenir d'un moment avec le gagnant dans les 60 jours suivant le contact entre le gagnant et l'Organisateur du Concours ou s'il était impossible pour le gagnant de se déplacer, l'Organisateur du Concours pourrait transmettre le prix au gagnant par la poste.

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué ni échangé, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer le prix par un prix de valeur égale si, pour une raison ou une autre, le prix ne peut être décerné tel quel.

Dès la réception du prix, le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., ses filiales, ses représentants et ses employés de tout dommage qu'il pourrait subir en raison notamment de l'acceptation et de l'utilisation de son prix.

10) DISQUALIFICATION

À défaut de respecter l'une des conditions du Concours, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

11) AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

L'Organisateur ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la convenance du prix remis dans le cadre de ce concours. Le gagnant du prix reconnaît et accepte qu'il ne peut tenter d'obtenir un remboursement ou d'exercer tout recours judiciaire contre l'Organisateur si le prix ne s'avère pas convenable aux fins prévues ou s'il s'avère, d'une quelconque façon, insatisfaisant pour le gagnant du prix.

12) DÉCISIONS ET DIFFÉRENDS

Le Concours *Rêvez grand avec 10 000\$* est organisé et géré par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de changer les conditions du Concours ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Toutes les décisions des responsables chargés d'administrer le Concours seront finales et sans appel. Toutefois, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

13) ACCEPTATION ET SUBSTITUTION DU PRIX

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, substitué ni échangé pour de l'argent comptant, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur, qui se réserve le droit, de substituer le Prix par un prix de valeur égale si, pour une raison quelconque, le Prix ne peut être décerné tel quel.

14) LIMITE DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de sa volonté ou d'un conflit de travail dans ses établissements ou dans ceux des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.

Les participants dégagent de toute responsabilité l'Organisateur, ses employés, ses agents ses représentants et ses filiales pour toute conséquence financière ou fiscale imprévue, de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur participation au Concours ainsi que de tout dommage ou perte qu'ils pourraient subir en raison de leur acceptation, de leur possession ou de leur utilisation des Prix.

L'Organisateur du Concours, ses employés, administrateurs, dirigeants, agents et représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement, panne ou difficultés de toute sorte du matériel informatique ou électronique, des logiciels, d'un réseau, d'Internet ou d'un ordinateur ou de transmissions informatiques défectueuses, incomplètes ou retardées d'inscriptions perdues, livrées en retard, incomplètes ou erronées, d'altérations, de vols et de défaillances du matériel informatique ou d'erreurs typographiques.

15) MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement du Concours surviendrait, comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours, ses filiales, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs de produits ou de services liés au Concours ainsi que ses employés, ses agents et ses représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un ou plusieurs prix autrement que conformément au présent règlement.

16) UTILISATION DU NOM DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser, dans le cadre du Concours, leur nom, leur photographie, le lieu de leur résidence, leur voix ou leur image à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans autre compensation que le prix attribué, et acceptent que ces renseignements soient publiés dans tout média, y compris, mais non limitativement, les agences de IA Groupe financier et les réseaux sociaux.

17) DOCUMENTS DE PARTICIPATION ET COMMUNICATION

L'Organisateur du Concours demeure en tout temps propriétaire exclusif de tous les documents de participation et de communication.

18) LOIS APPLICABLES

Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables ainsi qu'au présent règlement, disponible auprès de l'Organisateur sur www.ia.ca/concours-revezgrand.

Les droits exigibles en vertu de ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, courses et concours publicitaires, ont été payés.

19) LANGUE

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

20) COPIE DU RÈGLEMENT

Toute personne peut obtenir une copie du présent règlement, en français et en anglais, ainsi que les noms des gagnants en adressant une demande écrite à cet effet à l'adresse ci-dessous :

Comité du Concours *Rêvez grand avec 10 000\$*
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.
1080, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1K 7M3

Le présent règlement est également disponible à l'adresse : www.ia.ca/concours-revezgrand.

21) DIVISIBILITÉ

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une autorité compétente, il sera alors considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne seront pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Annexe I

Liste des agences reconnues dans le cadre de ce concours. Les districts affiliés à ces agences sont également reconnus dans le cadre du concours.

| Agence | Téléphone | Adresse |
|--|------------------------------|--|
| ALMA 877-781-7389 | 418-668-0177 877 668-0177 | 100, rue Joseph, bureau 202 Alma G8B 7A6 |
| ANJOU-MONTRÉAL Télec. : 877 781-1613 | 514 353-5420 866 353-5420 | 7171, rue Jean-Talon Est, bureau 300, Montréal H1M 3N2 |
| BEAUBIEN Télec. : 888 781-1610 | 514 729-3281 866 729-3281 | 1611, boul. Crémazie Est, bur. 501 Montréal H2M 2M2 |
| BEAUCE-APPALACHES Télec. : 855 688-5265 | 418 228-7171 888 463-7171 | 950, 150 ^e rue Saint-Georges-de-Beauce G5Y 0E5 |
| BEAUGRAND Télec. : 877 781-7386 | 514 353-3230 866 353-3230 | 7400, Galeries d'Anjou, bur. 650 Montréal H1M 3M2 |
| BEAUPORT Télec. : 877-481-7406 | 418-623-9805 877-623-9805 | 720, rue d'Everell, bureau 300 Québec Qc G1C 0N2 |
| BOIS-FRANCS Télec. : 855 688-5250 | 819 752-9610 800 381-7337 | 78, boul. Labbé Sud Victoriaville G6S 1K4 |
| BROSSARD Télec. : 855 688-5269 | 450 672-6410 800 267-6410 | 2000, rue de l'Éclipse, bureau 210 Brossard J4Z 0S2 |
| CARTIER Télec. : 877 781-7395 | 450 672-3510 800 263-3510 | 3400, rue de l'Éclipse, suite 810 Brossard J4Z 0P3 |
| CENTRE ABITIBI Télec. : 877 781-7417 | 819 825-7244 888 825-7244 | 2, 10 ^e avenue Est, Amos J9T 1H7 |
| CENTROPOLIS LAVAL Télec. : 877 781-1585 | 450 781-1328 888 781-1328 | 3055, Saint-Martin Ouest, local T110 Laval H7T 0J3 |
| CHAMPLAIN Télec. : 855 688-5276 | 450-449-9655 844 449-9655 | 3400 rue de l'Éclipse, bureau 810 Brossard J4Z 0P3 |
| CHICOUTIMI Télec. : 877 781-7380 | 418 549-6914 800 363-0361 | 255, rue Racine Est, bureau 800 Chicoutimi G7H 7L2 |
| CHOMEDEY Télec. : 877 781-7418 | 450 973-6542 800 561-2486 | 2525, boul. Daniel-Johnson, bur. 420 Laval H7T 1S9 |
| DES CANTONS Télec. : 855 999-2086 | 819 847-0186 877 847-0186 | 5087 boul. Bourque, bureau 2 Sherbrooke J1N 2K6 |
| DES LAURENTIDES Télec. : 877 781-7393 | 450 473-9808 800 363-8236 | 430, boul. Arthur-Sauvé, bur. 2070 Saint-Eustache J7R 6V6 |
| DOLBEAU Télec. : 877 781-7391 | 418 276-3811 888 742-3811 | 1661, boul. Wallberg Dolbeau-Mistassini G8L 1H7 |
| DORVAL-OUEST-DE-L'ÎLE Télec. : 888-781-7419 | 514-684-3883 800-268-7424 | 2020 route Transcanadienne, #410 Dorval H9P 2N4 |
| DRUMMONDVILLE Télec. : 877 781-7390 | 819 478-4159 800 408-4159 | 333, rue Janelle Drummondville J2C 3E2 |
| DUVERNAY Télec. : 855 684-9938 | 450 662-6309 855 662-6309 | 2, place Laval, bureau 510 Laval H7N 5N6 |

| | | |
|---|------------------------------|--|
| GATINEAU Télec. : 877-781-7414 | 819 243-9914 800 986-6494 | 455, boul. de la Gappe, bureau 301 Gatineau J8T 0G1 |
| GRANBY Télec. : 888 781-0941 | 450 372-4054 888 840-8438 | 100, rue Robinson Sud, bur. 122 (2 ^e étage) Granby J2G 7L4 |
| HULL Télec. : 877 781-7394 | 819 771-6645 800 363-8004 | 24, boul. Saint-Raymond, Suite 300 Gatineau J8Y 1R4 |
| JOLIETTE Télec. : 855 688-5252 | 450 756-0578 888 756-0578 | 40, rue Gauthier Sud, bureau 2100 Joliette J6E 4J4 |
| LANAUDIÈRE Télec. : 877 781-7408 | 450 582-3013 800 361-4364 | 155, Boul. Lacombe, bur. 280 Repentigny J5Z 3C4 |
| LA PRAIRIE Télec. : 877-581-7385 | 450-659-2478 877-691-3380 | 26, boul. Taschereau, bureau 200 La Prairie Qc J5R 0R9 |
| LEBOURGNEUF Télec. : 877 781-7381 | 418 687-9449 800 665-9287 | 500, rue Bouvier, bureau 302 Québec G2J 1E3 |
| LE GARDEUR Télec. : 866 981-7409 | 450 654-1489 800 567-8525 | 155, boul. Lacombe, bureau 280 Repentigny J5Z 3C4 |
| LES RIVIÈRES Télec. : 833 204-8274 | 418 626-5169 833 626-5169 | 1255, boul. Lebourgneuf, bureau 400 Québec G2K 0M6 |
| MAGOG Télec. : 855 688-5266 | 819 847-0494 866 847-0494 | 45, rue Centre, bureau 200 Magog J1X 5B6 |
| MATANE-GASPÉSIE Télec. : 888 781-7411 | 418 562-4778 877 372-4415 | 1156, avenue du Phare Ouest Matane G4W 3M6 |
| MAURICIE Télec. : 855 688-5253 | 819 539-5405 800 539-5405 | 855, avenue Broadway, bureau 220 Shawinigan G9N 8B8 |
| MERCIER Télec. : 877 781-7403 | 514 364-0179 888 364-0179 | 7655, boul. Newman, bur. 207 LaSalle H8N 1X7 |
| MONTÉRÉGIE Télec. : 877-581-7388 | 450-773-7493 800-463-8658 | 1200, Daniel-Johnson Ouest, bureau 6000 Saint-Hyacinthe Qc J2S 7K7 |
| MÉTROPOLE Télec. : 877 781-7382 | 514 721-6220 866 333-6220 | 4555, boul. Métropolitain Est, bur. 200 Saint-Léonard H1R 1Z4 |
| MONT-LAURIER Télec. : 819 623-2115 | 819 623-1947 800 567-6738 | 719, rue de la Madone Mont-Laurier J9L 1T3 |
| MONTRÉAL-MAISONNEUVE Télec. : 877 781-7413 | 514 324-3811 866 324-3811 | 6555, boul. Métropolitain Est, bur. 403 Saint-Léonard H1P 3H3 |
| OTTAWA Télec. : 877-781-7410 | 613 744-8255 800 494-5623 | 1900, city Park Drive, bureau 510 Gloucester, On K1J 1A3 |
| POINTE-AUX-TREMBLES Télec. : 855 684-0060 | 514 642-3603 855 642-3603 | 13301, rue Sherbrooke Est, bur. 220 Montréal H1A 1C2 |
| QUÉBEC Télec. : 877 781-7420 | 418 627-3550 888 627-3550 | 330, Saint-Vallier Est, bureau 001 Québec G1K 9C5 |
| QUÉBEC RIVE-SUD Télec. : 877 781-1603 | 418 835-1212 800 651-8246 | 5650, rue J.-B. Michaud, bureau 500 Lévis G6VW 0A9 |

| | | |
|--|------------------------------|---|
| RIMOUSKI Télec. : 855 688-5264 | 418 723-3236 800 463-0697 | 2, rue St-Germain Est, local 200 Rimouski G5L 8T7 |
| RIVE-NORD Télec. : 888-781-1584 | 450-964-3003 800-387-2204 | 816 boul. des Seigneurs, bur. 101 Terrebonne Qc J6W 1T9 |
| RIVE-SUD Télec. : 855 688-5259 | 450 671-8017 855 871-8017 | 2120, Avenue Victoria, bureau 010 Greenfield Park Qc J4V 1M9 |
| RIVIÈRE-DU-LOUP Télec. : 888 781-7412 | 418 862-0141 800 473-6913 | 320 boul. de l'Hôtel de Ville, bur. 200 Rivière-du-Loup G5R 5C6 |
| ROUYN-NORANDA Télec. : 877 781-7384 | 819 797-1555 888 797-1555 | 139, avenue Québec, bur. 302 Rouyn J9X 6M8 |
| SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN Télec. : 855 688-5249 | 418 542-9004 800 667-4594 | 2687, boul. du Royaume, bureau 101 Jonquière G7X 7V3 |
| SAINT-SACREMENT Télec. : 833 752-2244 | 418 425-2241 833 752-2241 | 1800, Rue Semple, suite 100, Québec (Québec), G1N 4B8 |
| SAINT-DENIS Télec. : 855 688-5255 | 514 381-4411 888 381-4411 | 9001, boul. de l'Acadie, bur. 404 Montréal H4N 3H5 |
| SAINTE-FOY Télec. : 877 781-7405 | 418 653-4064 800 898-4064 | 3045, Maricourt, bureau 205 Québec G1W 0G6 |
| SAINT-JÉRÔME Télec. : 888 781-0938 | 450 530-9471 888 227-1585 | 2192, boul. Curé-Labelle Saint-Jérôme J7Y 1T3 |
| SAINT-MARTIN Télec. : 877 781-7392 | 450 681-1614 800 463-8606 | 3030, boul. Le Carrefour, bur. 702 Laval H7T 2P5 |
| SHERBROOKE Télec. : 877 781-7383 | 819 569-2514 800 668-2514 | 3200-A rue King Ouest, bur. A-200 Sherbrooke J1L 1C9 |
| THETFORD MINES Télec. : 855 688-5268 | 418 338-8556 800 449-8556 | 1351, Notre-Dame Est., bur. 390 Thetford Mines G6G 0G5 |
| TROIS-RIVIÈRES Télec. : 888 781-1609 | 819 375-1635 800 363-1635 | 1055, boul. des Forges, bur. 440 Trois-Rivières G8Z 4J8 |
| VAUDREUIL Télec. : 855 688-5251 | 450 424-3960 800 363-5395 | 11, boul. de la Cité-des-Jeunes Est, bur. 202 Vaudreuil-Dorion J7V 0N3 |
| VALLÉE-DE-L'OR Télec. : 877 781-7417 | 819 825-7244 888 825-7244 | 1868, 3 ^e avenue Val-d'Or J9P 7A9 |
| VALLÉE-DU-RICHELIEU Télec. : 855 688-5254 | 450 649-7000 888-467-0993 | 310, rue de Murano, local 301 Sainte-Julie J3E 0C6 |

D'autres agences ou conseillers financiers autorisés à référer à l'Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation pourraient également s'ajouter à cette liste pendant la durée du concours.

Annexe II
Dates des tirages du concours *Rêvez grand avec 10 000\$*

Les tirages pour déterminer les gagnants-finalistes auront lieu aux dates suivantes à 11 h (HE) :

- Le mercredi 3 avril 2024 :
 - Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 29 février 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 mars 2024 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le mercredi 3 juillet 2024 :
 - Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 avril 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 mai 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 juin 2024 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le mercredi 2 octobre 2024 :
 - Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 juillet 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 août 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 septembre 2024 23 h 59 min 59 s (HE).

- Le vendredi 10 janvier 2025 :
 - Tirage 1 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 octobre 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 2 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 30 novembre 2024 23 h 59 min 59 s (HE).
 - Tirage 3 : Le tirage sera effectué parmi toutes les personnes s'étant qualifiées au concours entre le 1^{er} et le 31 décembre 2024 23 h 59 min 59 s (HE).

Le tirage final du grand-gagnant de 10 000 \$ aura lieu le mercredi 26 février 2025 à 11 h (HE) parmi les 48 gagnants-finalistes.